

RÉNOVATIONS DES LOGEMENTS DU PERSONNEL À FOX CREEK ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Décembre 2019

1 Contexte

1.1

Le gouvernement du Canada doit présentement faire exécuter des travaux de rénovation intérieurs et extérieurs dans cinq (5) logements du personnel, y compris un garage, à Fox Creek (Alberta). Les exigences propres à chaque logement sont exposées en détails dans le présent énoncé des travaux.

2 Objectif

2.1

Les maisons unifamiliales ont été construites dans les années 1985 à 1995. Leur état d'usure et de détérioration varie. L'intention du projet est l'amélioration ou la réparation de chaque logement selon les exigences exposées en détails dans le présent énoncé.

3 Portée des travaux

3.1 -KBU 283 (construit en 1994)

3.1.1 Réparations extérieures diverses

3.1.1.1 L'entrepreneur doit enlever la dalle avant et l'allée piétonne à l'avant et sur le côté de la maison, et les remplacer.

- Enlever l'allée piétonne et la dalle en béton existantes et les éliminer convenablement en dehors des lieux.
- Fournir et installer de manière professionnelle une nouvelle allée piétonne et une nouvelle dalle en béton. Le béton doit avoir une résistance à la compression de 25 MPa ou plus, un ciment de type 50 (résistant aux sulfates), un affaissement de 75 ± 25 et une teneur en air de $5 \% \pm 1 \%$.
- L'allée piétonne et la dalle achevées doivent être de niveau avec l'escalier d'entrée avant et avoir une pente qui dirige l'eau à l'écart du bâtiment. Fournir et installer tous les matériaux nécessaires pour corriger la pente.
- La couche de base doit être en matériau granulaire (gravier) bien compacté de moins de 25 mm (1 po) qui ne contient pas de matière organique ou de terre végétale, et raisonnablement exempt de charbon, d'argile ou d'une trop grande quantité de limon. Finir à la taloche et à la truelle toutes les dalles pour obtenir une surface lisse, dure et sans défaut. Des joints de retrait doivent être réalisés tous les 1 524 mm (5 pi) et ils doivent avoir une profondeur minimale de 45 mm (1,5 po). Effectuer la finition des

dalles en béton en utilisant un produit de cure et de scellement selon les spécifications du fabricant.

- Remettre le paysagement dans son état original ou dans un meilleur état, ce qui comprend la remise en place de plaques de gazon ou le réensemencement au besoin, pour que la croissance de la pelouse adjacente à la nouvelle allée piétonne et à la nouvelle dalle ne soit pas ralentie.

3.1.1.2 L'entrepreneur doit fournir et installer une nouvelle contre-porte blanche qui remplacera la contre-porte existante.

- La nouvelle contre-porte doit inclure un nouveau coupe-bise, des moustiquaires et des mécanismes à charnières et tout chambranle ou moulure nécessaire.
- Fournir et installer un nouveau ferme-porte robuste pour la contre-porte et qui comprend une barre de torsion peinte en blanc, des supports et des vis au besoin. La porte devrait aussi comporter un mécanisme de verrouillage manuel de l'intérieur seulement (sans clé).

3.1.2 Portes intérieures et moulures

- Enlever la porte du garde-manger de la cuisine et la remplacer par une porte et des moulures qui s'harmonisent aux éléments actuels.
- Les portes, les cadres et les moulures doivent être peints avec au moins deux couches d'une peinture blanche semi-brillant.

3.1.3 Remplacement du revêtement de sol

3.1.3.1 L'entrepreneur doit enlever et éliminer complètement le revêtement de sol du rez-de-chaussée.

- Nettoyer et préparer le support de revêtement de sol selon les spécifications du fabricant. Enlever toute la colle, tout le coulis, toutes les fixations, etc.
- Réparer ou remplacer des sections du support de revêtement de sol au besoin pour veiller à ce que le support de revêtement de sol soit de niveau et d'équerre avant la pose du nouveau revêtement de sol.
- Enlever toutes les plinthes existantes pour veiller à ce que le nouveau revêtement de sol soit posé sous les plinthes une fois qu'elles seront réinstallées.
- Fournir et installer de manière professionnelle un nouveau revêtement de sol en lattes de vinyle sur tous les planchers du rez-de-chaussée. Un produit acceptable serait, par exemple, le revêtement de sol en lattes de vinyle de luxe Bois vieilli de largeurs multiples x 47,6 po de Lifeproof.
- Réduire au minimum toute transition entre les pièces.
- Installer de nouvelles plinthes d'au moins 3,5 po de profil, peintes en blanc semi-brillant.
- Faire approuver le style et la couleur du revêtement de sol et des plinthes par le chargé de projet avant de commander et d'installer.

3.1.4 Correction de la plomberie dans la salle de bains des maîtres (aucune pression d'eau)

- Déterminer la cause de l'absence de pression d'eau dans le lavabo de la salle de bains intégrée à la chambre des maîtres.

3.1.5 Remplacement des fenêtres

- Enlever les fenêtres existantes et les remplacer par des fenêtres de mêmes grandeurs et fonctions, à vitrage triple à deux pellicules à faible émissivité rempli d'argon, homologuées Energy Star et efficaces dans la zone climatique 2; les fenêtres doivent en outre avoir une cote de rendement énergétique minimale de 29.
- Les fenêtres du sous-sol doivent être des fenêtres permettant une évacuation appropriée, au besoin.
- Installation des fenêtres
 - Installer les fenêtres conformément aux instructions du fabricant.
 - Installer les bâtis d'aplomb, d'équerre, de niveau, à la bonne hauteur et d'alignement par rapport aux ouvrages adjacents.
- Assujettir les bâtis solidement. Ajuster les pièces manoeuvrables pour qu'elles fonctionnent en souplesse, sans frottement.
- Les fenêtres doivent être en PVC blanc moulé en forme de briques harmonisé avec l'extérieur de la maison et comporter des moustiquaires de même style que les éléments existants.
- Remettre en état toutes les surfaces de plâtre ou de bois dans le secteur des travaux.
- Isoler et calfeutrer au besoin pour assurer un fini scellé.
- Fournir et installer un couronnement en PVC de 2,5 po sur les moulures des fenêtres intérieures (les conditions sur place pourraient exiger le recours à un couronnement plus grand).
- Nettoyer et éliminer tous les débris, les clous et les matériaux inutilisés.

3.2 – KBU 284 (construit en 1985)

3.2.1 Remplacement du revêtement

- Enlever et éliminer le revêtement actuel en vinyle.
- Fournir et installer un nouveau revêtement extérieur en fibrociment résistant à la grêle (y compris toutes les sous-couches requises, comme la membrane Tyvek, et tous les autres éléments de finition comme la bande de départ, le profilé en J autour des fenêtres et des portes, les moulures d'angle et de bord, etc., s'il y a lieu) sur la résidence. Le nouveau revêtement doit être protégé par une garantie d'au moins 15 ans contre les défauts de finition et de 25 ans contre la fissuration, le bossellement et les dommages causés par des phénomènes météorologiques violents, ainsi que par une garantie écrite d'un (1) an sur l'installation. Utiliser un revêtement en fibrociment James Hardie ou un produit équivalent. Utiliser les vis, le matériel de fixation et les accessoires recommandés par le fabricant. Installer le produit conformément aux instructions du fabricant en tenant compte de la dilatation et de la contraction, y compris en ce qui a trait au type de matériel de fixation et à l'espacement. Faire approuver la couleur par le gestionnaire des actifs avant de commander.
- Enlever et éliminer toutes les moulures de fenêtres.

- Installer de nouvelles moulures de fenêtre en fibrociment. Le produit HardieTrim Boards est acceptable, ou un produit équivalent. Faire approuver la couleur par le gestionnaire des actifs avant de commander.
- Enlever le crépi de ciment existant de l'extérieur de la maison.
- Après l'enlèvement du crépi de ciment et du revêtement de la maison, inspecter toute source potentielle d'entrée d'eau qui pourrait causer des infiltrations dans le sous-sol, et les réparer au besoin. Sceller tous les points potentiels d'entrée d'humidité avec un produit de calfeutrage imperméable ou un produit équivalent. S'il faut effectuer des travaux supplémentaires pour éliminer les points d'infiltration d'eau potentiels dans la maison, communiquer immédiatement avec le gestionnaire des actifs ou le chargé de projet.
- Fournir et installer un nouveau crépi de ciment autour de la partie inférieure de l'extérieur de la maison et du garage, y compris des travaux de réparation ou de remplacement des sous-surfaces et l'installation d'un nouveau couronnement en profilé en J autour des fenêtres du sous-sol, au besoin.

3.2.2 Remplacement des fenêtres

- Enlever les fenêtres existantes et les remplacer par des fenêtres de mêmes grandeurs, à vitrage triple à deux pellicules à faible émissivité rempli d'argon, homologuée Energy Star et efficaces dans la zone climatique 2; les fenêtres doivent en outre avoir une cote de rendement énergétique minimale de 29.
- Les fenêtres du sous-sol doivent être des fenêtres permettant une évacuation appropriée, au besoin.
- Installation des fenêtres
 - Installer les fenêtres conformément aux instructions du fabricant.
 - Installer les bâtis d'aplomb, d'équerre, de niveau, à la bonne hauteur et d'alignement par rapport aux ouvrages adjacents.
- Assujettir les bâtis solidement. Ajuster les pièces manoeuvrables pour qu'elles fonctionnent en souplesse, sans frottement.
- Les fenêtres doivent être en PVC blanc moulé en forme de briques harmonisé avec l'extérieur de la maison et comporter des moustiquaires de même style que les éléments existants.
- Remettre en état toutes les surfaces de plâtre ou de bois dans le secteur des travaux.
- Isoler et calfeutrer au besoin pour assurer un fini scellé.
- Fournir et installer un couronnement en PVC de 2,5 po sur les moulures des fenêtres intérieures (les conditions sur place pourraient exiger le recours à un couronnement plus grand).
- Nettoyer et éliminer tous les débris, les clous et les matériaux inutilisés.

3.2.3 Réparations extérieures diverses

- 3.2.3.1** L'entrepreneur doit enlever la dalle avant et l'allée piétonne à l'avant et sur le côté de la maison, et les remplacer.
- Enlever l'allée piétonne et la dalle en béton existantes et les éliminer convenablement en dehors des lieux.

- Fournir et installer de manière professionnelle une nouvelle allée piétonne et une nouvelle dalle en béton. Le béton doit avoir une résistance à la compression de 25 MPa ou plus, un ciment de type 50 (résistant aux sulfates), un affaissement de 75 ± 25 et une teneur en air de $5 \% \pm 1 \%$.
- L'allée piétonne et la dalle achevées doivent être de niveau avec l'escalier d'entrée avant et avoir une pente qui dirige l'eau à l'écart du bâtiment. Fournir et installer tous les matériaux nécessaires pour corriger la pente.
- La couche de base doit être en matériau granulaire (gravier) bien compacté de moins de 25 mm (1 po) qui ne contient pas de matière organique ou de terre végétale, et raisonnablement exempt de charbon, d'argile ou d'une trop grande quantité de limon. Finir à la taloche et à la truelle toutes les dalles pour obtenir une surface lisse, dure et sans défaut. Des joints de retrait doivent être réalisés tous les 1 524 mm (5 pi) et ils doivent avoir une profondeur minimale de 45 mm (1,5 po). Effectuer la finition des dalles en béton en utilisant un produit de cure et de scellement selon les spécifications du fabricant.
- Remettre le paysagement dans son état original ou dans un meilleur état, ce qui comprend la remise en place de plaques de gazon ou le réensemencement au besoin, pour que la croissance de la pelouse adjacente à la nouvelle allée piétonne et à la nouvelle dalle ne soit pas ralentie.

3.2.3.2 Nouveau revêtement de peinture sur la main courante de l'escalier arrière

- Il faut complètement décaper au jet d'abrasif la surface, au besoin, pour la préparer à recevoir le nouveau revêtement de peinture.
- Appliquer un apprêt métallique anticorrosion sur les surfaces.
- La peinture devrait être noire et antirouille.

3.2.4 Améliorations de la cuisine

- 3.2.4.1 Fournir et installer de nouvelles armoires de cuisine et de nouveaux revêtements de comptoir en stratifié d'Arborite (ou l'équivalent) de couleur pâle et neutre qui remplaceront les armoires et comptoirs actuels. Les nouvelles armoires et les nouveaux revêtements de comptoir doivent être de qualité semblable ou supérieure aux éléments actuels. Les nouvelles armoires doivent inclure de nouveaux articles de quincaillerie de porte à fini chromé.
- Les nouveaux éléments de menuiserie d'une couleur neutre plus foncée que les éléments actuels doivent inclure des portes et des tiroirs en bois massif ou en thermoplastique, des moulures couronnées sur les bords supérieurs, des charnières et des poignées de métal et des amortisseurs de fermeture sur tous les tiroirs. Les armoires doivent être de qualité égale ou supérieure aux armoires Thomasville, de construction standard. Les portes d'armoires doivent être de qualité équivalente ou supérieure au profil de portes en thermoplastique de style Nelson de Thomasville.

- Fournir et installer un nouvel évier et un nouveau robinet de cuisine dans le nouveau revêtement de comptoir et calfeutrer de chaque côté afin de prévenir les infiltrations d'eau. L'évier et le robinet doivent être de qualité équivalente ou supérieure aux éléments actuels. Le robinet doit avoir un fini chromé.
- Installer un dossier de carreaux partout dans la cuisine, au même niveau que le bas des armoires et le haut du revêtement de comptoir nouvellement installé. Le dossier de carreaux doit continuer derrière le poêle et sous la fenêtre.

3.2.5 Amélioration des salles de bains

3.2.5.1 Salle de bains principale

- Fournir et installer un nouveau meuble-lavabo et un nouveau revêtement de comptoir de salle de bains qui remplaceront les éléments existants. Le nouveau meuble-lavabo doit avoir les mêmes dimensions (hauteur, largeur et longueur) que le meuble existant. Les armoires doivent être de qualité égale ou supérieure aux armoires Thomasville, de construction standard. Les portes d'armoires doivent être de qualité équivalente ou supérieure au profil de portes en thermoplastique de style Nelson de Thomasville. Le comptoir doit posséder un dossier de 4 po aux points de contact avec le mur.
- Fournir et installer un nouveau lavabo et un nouveau robinet qui remplaceront les éléments existants dans la salle de bains. Le lavabo doit être de couleur blanche et de qualité équivalente ou supérieure au lavabo actuel. Le robinet doit avoir un fini chromé.
- Fournir et installer une nouvelle baignoire-douche intégrée avec robinet, drain et pomme de douche qui remplaceront les éléments existants, et réparer le revêtement mural au besoin. La baignoire-douche doit être de qualité équivalente ou supérieure à la baignoire-douche existante. Elle doit être de couleur blanche et la quincaillerie de plomberie doit avoir un fini chromé.
- Calfeutrer tous les joints autour du meuble-lavabo, du comptoir, du dossier, du lavabo et des autres éléments nouvellement installés, ce qui permettra d'éviter les infiltrations d'eau.
- Remplacer les prises électriques se trouvant à 2 m ou moins des sources d'eau par des prises avec disjoncteur de fuite de terre.
- Remplacer le ventilateur extracteur du plafond de la salle de bains par un ventilateur extracteur silencieux dont le débit est d'au moins 80 pi³/min.

3.2.5.2 Salle de bains intégrée à la chambre des maîtres

- Fournir et installer un nouveau meuble-lavabo et un nouveau revêtement de comptoir de salle de bains qui remplaceront les éléments existants. Le nouveau meuble-lavabo doit avoir les mêmes dimensions (hauteur, largeur et longueur) que le meuble existant. Les armoires doivent être de qualité égale ou supérieure aux armoires Thomasville, de construction standard. Les portes d'armoires doivent être de qualité équivalente ou supérieure au profil de portes en thermoplastique de style Nelson de Thomasville. Le comptoir doit posséder un dossier de 4 po aux points de contact avec le mur.

- Fournir et installer un nouveau lavabo et un nouveau robinet qui remplaceront les éléments existants dans la salle de bains. Le lavabo doit être de couleur blanche et de qualité équivalente ou supérieure au lavabo actuel. Le robinet doit avoir un fini chromé.
- Calfeutrer tous les joints autour du meuble-lavabo, du comptoir, du dossier, du lavabo et des autres éléments nouvellement installés, ce qui permettra d'éviter les infiltrations d'eau.
- Remplacer les prises électriques se trouvant à 2 m ou moins des sources d'eau par des prises avec disjoncteur de fuite de terre.
- Remplacer le ventilateur extracteur du plafond de la salle de bains par un ventilateur extracteur silencieux dont le débit est d'au moins 80 pi³/min.

3.2.6 Remplacement des luminaires

- Remplacer les luminaires partout dans la maison (par des luminaires avec ampoules à DEL, sauf dans les salles de bains). Les luminaires doivent être modernes, en nickel brossé ou en chrome, encastrés ou semi encastrés (hauteur maximale de 10 po), d'une taille de base similaire à celle des luminaires actuels. Un exemple de produit acceptable est le luminaire Allen Roth de 13 po en verre dépoli nickel brossé semi-affleurant ou l'équivalent.

3.2.7 Peinture des portes intérieures, moulures et plinthes

- Enlever entièrement toutes les portes intérieures, leurs cadres et leurs moulures et les remplacer par des portes blanches à six (6) panneaux avec moulures blanches assorties aux plinthes.
- Enlever entièrement les portes de garde-robe, leurs cadres et leurs moulures et les remplacer par des portes blanches à six (6) panneaux.
- Enlever toutes les plinthes du rez-de-chaussée, de l'escalier et de l'entrée et les remplacer par de nouvelles plinthes blanches en MDF de 3,5 po.
- Toutes les portes, les moulures et les plinthes doivent être peintes avec au moins deux couches de peinture blanche semi-brillante.
- Il faut repeindre l'ensemble des murs et des plafonds du rez-de-chaussée avec une peinture semi-brillante pour intérieur, de couleur à déterminer.

3.2.8 Remplacement du revêtement de sol au rez-de-chaussée

3.2.8.1 L'entrepreneur doit enlever et éliminer entièrement le revêtement de sol existant.

- Nettoyer et préparer le support de revêtement de sol selon les spécifications du fabricant. Enlever toute la colle, tout le coulis, toutes les fixations, etc.
- Réparer ou remplacer des sections du support de revêtement de sol au besoin pour veiller à ce que le support de revêtement de sol soit de niveau et d'équerre avant la pose du nouveau revêtement de sol.
- Enlever toutes les plinthes existantes pour veiller à ce que le nouveau revêtement de sol soit posé sous les plinthes une fois qu'elles seront réinstallées.

- Fournir et installer de manière professionnelle un nouveau revêtement de sol en lattes de vinyle sur tous les planchers du rez-de-chaussée. Un produit acceptable serait, par exemple, le revêtement de sol en lattes de vinyle de luxe Bois vieilli de largeurs multiples x 47,6 po de Lifeproof.
- Réduire au minimum toute transition entre les pièces.
- Installer de nouvelles plinthes d'au moins 3,5 po de profil, peintes en blanc semi-brillant.
- Faire approuver le style et la couleur du revêtement de sol et des plinthes par le chargé de projet avant de commander et d'installer.

3.3 – KBU 285 (construit en 1985)

3.3.1 Remplacement des fenêtres

- Enlever les fenêtres existantes et les remplacer par des fenêtres de mêmes grandeurs, à vitrage triple à deux pellicules à faible émissivité rempli d'argon, homologuée Energy Star et efficaces dans la zone climatique 2; les fenêtres doivent en outre avoir une cote de rendement énergétique minimale de 29.
- Les fenêtres du sous-sol doivent être des fenêtres permettant une évacuation appropriée, au besoin.
- Installation des fenêtres
 - Installer les fenêtres conformément aux instructions du fabricant.
 - Installer les bâtis d'aplomb, d'équerre, de niveau, à la bonne hauteur et d'alignement par rapport aux ouvrages adjacents.
- Assujettir les bâtis solidement. Ajuster les pièces manoeuvrables pour qu'elles fonctionnent en souplesse, sans frottement.
- Les fenêtres doivent être en PVC blanc moulé en forme de briques harmonisé avec l'extérieur de la maison et comporter des moustiquaires de même style que les éléments existants.
- Remettre en état toutes les surfaces de plâtre ou de bois dans le secteur des travaux.
- Isoler et calfeutrer au besoin pour assurer un fini scellé.
- Fournir et installer un couronnement en PVC de 2,5 po sur les moulures des fenêtres intérieures (les conditions sur place pourraient exiger le recours à un couronnement plus grand).
- Nettoyer et éliminer tous les débris, les clous et les matériaux inutilisés.

3.3.2 Réparations extérieures diverses

3.3.2.1 L'entrepreneur doit enlever la dalle avant et l'allée piétonne à l'avant et sur le côté de la maison, et les remplacer.

- Enlever l'allée piétonne et la dalle en béton existantes et les éliminer convenablement en dehors des lieux.
- Fournir et installer de manière professionnelle une nouvelle allée piétonne et une nouvelle dalle en béton. Le béton doit avoir une résistance à la compression de 25 MPa ou plus, un ciment de type 50 (résistant aux sulfates), un affaissement de 75 ±25 et une teneur en air de 5 % ±1 %.

- L'allée piétonne et la dalle achevées doivent être de niveau avec l'escalier d'entrée avant et avoir une pente qui dirige l'eau à l'écart du bâtiment. Fournir et installer tous les matériaux nécessaires pour corriger la pente.
- La couche de base doit être en matériau granulaire (gravier) bien compacté de moins de 25 mm (1 po) qui ne contient pas de matière organique ou de terre végétale, et raisonnablement exempt de charbon, d'argile ou d'une trop grande quantité de limon. Finir à la taloche et à la truelle toutes les dalles pour obtenir une surface lisse, dure et sans défaut. Des joints de retrait doivent être réalisés tous les 1 524 mm (5 pi) et ils doivent avoir une profondeur minimale de 45 mm (1,5 po). Effectuer la finition des dalles en béton en utilisant un produit de cure et de scellement selon les spécifications du fabricant.
- Remettre le paysagement dans son état original ou dans un meilleur état, ce qui comprend la remise en place de plaques de gazon ou le réensemencement au besoin, pour que la croissance de la pelouse adjacente à la nouvelle allée piétonne et à la nouvelle dalle ne soit pas ralentie.

3.3.2.2 Enlèvement d'une souche devant la maison

- Enlever la souche et toute racine se trouvant au-dessus du niveau du sol.
- Remettre le paysagement dans son état original ou dans un meilleur état, ce qui comprend la remise en place de plaques de gazon ou le réensemencement au besoin. Remblayer les aires excavées avec un surplus de terre de 2 po au-dessus du niveau du terrain, ce qui réduira l'effet de l'affaissement de la terre.

3.3.3 Améliorations de la cuisine

- 3.3.3.1 Fournir et installer de nouvelles armoires de cuisine et de nouveaux revêtements de comptoir en stratifié d'Arborite (ou l'équivalent) de couleur pâle et neutre qui remplaceront les armoires et comptoirs actuels. Les nouvelles armoires et les nouveaux revêtements de comptoir doivent être de qualité semblable ou supérieure aux éléments actuels. Les nouvelles armoires doivent inclure de nouveaux articles de quincaillerie de porte à fini chromé.
- Les nouveaux éléments de menuiserie d'une couleur neutre plus foncée que les éléments actuels doivent inclure des portes et des tiroirs en bois massif ou en thermoplastique, des moulures couronnées sur les bords supérieurs, des charnières et des poignées de métal et des amortisseurs de fermeture sur tous les tiroirs. Les armoires doivent être de qualité égale ou supérieure aux armoires Thomasville, de construction standard. Les portes d'armoires doivent être de qualité équivalente ou supérieure au profil de portes en thermoplastique de style Nelson de Thomasville.
- Fournir et installer un nouvel évier et un nouveau robinet de cuisine dans le nouveau revêtement de comptoir et calfeutrer de chaque côté afin de prévenir les infiltrations d'eau. L'évier et le robinet doivent être de qualité équivalente ou supérieure aux éléments actuels. Le robinet doit avoir un fini chromé.

- Installer un dossier de carreaux partout dans la cuisine, au même niveau que le bas des armoires et le haut du revêtement de comptoir nouvellement installé. Le dossier de carreaux doit continuer derrière le poêle et sous la fenêtre.

3.3.4 Améliorations des salles de bains

3.3.4.1 Salle de bains principale

- Fournir et installer un nouveau meuble-lavabo et un nouveau revêtement de comptoir de salle de bains qui remplaceront les éléments existants. Le nouveau meuble-lavabo doit avoir les mêmes dimensions (hauteur, largeur et longueur) que le meuble existant. Les armoires doivent être de qualité égale ou supérieure aux armoires Thomasville, de construction standard. Les portes d'armoires doivent être de qualité équivalente ou supérieure au profil de portes en thermoplastique de style Nelson de Thomasville. Le comptoir doit posséder un dossier de 4 po aux points de contact avec le mur.
- Fournir et installer un nouveau lavabo et un nouveau robinet qui remplaceront les éléments existants dans la salle de bains. Le lavabo doit être de couleur blanche et de qualité équivalente ou supérieure au lavabo actuel. Le robinet doit avoir un fini chromé.
- Fournir et installer une nouvelle baignoire-douche intégrée avec robinet, drain et pomme de douche qui remplaceront les éléments existants, et réparer le revêtement mural au besoin. La baignoire-douche doit être de qualité équivalente ou supérieure à la baignoire-douche existante. Elle doit être de couleur blanche et la quincaillerie de plomberie doit avoir un fini chromé.
- Calfeutrer tous les joints autour du meuble-lavabo, du comptoir, du dossier, du lavabo et des autres éléments nouvellement installés, ce qui permettra d'éviter les infiltrations d'eau.
- Remplacer les prises électriques se trouvant à 2 m ou moins des sources d'eau par des prises avec disjoncteur de fuite de terre.
- Remplacer le ventilateur extracteur du plafond de la salle de bains par un ventilateur extracteur silencieux dont le débit est d'au moins 80 pi³/min.

3.3.4.2 Salle de bains intégrée à la chambre des maîtres

- Fournir et installer un nouveau meuble-lavabo et un nouveau revêtement de comptoir de salle de bains qui remplaceront les éléments existants. Le nouveau meuble-lavabo doit avoir les mêmes dimensions (hauteur, largeur et longueur) que le meuble existant. Les armoires doivent être de qualité égale ou supérieure aux armoires Thomasville, de construction standard. Les portes d'armoires doivent être de qualité équivalente ou supérieure au profil de portes en thermoplastique de style Nelson de Thomasville. Le comptoir doit posséder un dossier de 4 po aux points de contact avec le mur.
- Fournir et installer un nouveau lavabo et un nouveau robinet qui remplaceront les éléments existants dans la salle de bains. Le lavabo doit être de couleur blanche et de qualité équivalente ou supérieure au lavabo actuel. Le robinet doit avoir un fini chromé.

- Calfeutrer tous les joints autour du meuble-lavabo, du comptoir, du dossier, du lavabo et des autres éléments nouvellement installés, ce qui permettra d'éviter les infiltrations d'eau.
- Remplacer les prises électriques se trouvant à 2 m ou moins des sources d'eau par des prises avec disjoncteur de fuite de terre.
- Remplacer le ventilateur extracteur du plafond de la salle de bains par un ventilateur extracteur silencieux dont le débit est d'au moins 80 pi³/min.

3.3.5 Portes intérieures, moulures et plinthes

- Enlever entièrement toutes les portes intérieures, leurs cadres et leurs moulures et les remplacer par des portes blanches à six (6) panneaux avec moulures blanches assorties aux plinthes.
- Enlever entièrement les portes de garde-robe, leurs cadres et leurs moulures et les remplacer par des portes blanches à six (6) panneaux.
- Enlever toutes les plinthes du rez-de-chaussée, de l'escalier et de l'entrée et les remplacer par de nouvelles plinthes blanches en MDF de 3,5 po.
- Toutes les portes, les moulures et les plinthes doivent être peintes avec au moins deux couches de peinture blanche semi-brillante.

3.3.6 Remplacement du revêtement de sol

3.3.6.1 L'entrepreneur doit enlever et éliminer entièrement le revêtement de sol existant.

- Nettoyer et préparer le support de revêtement de sol selon les spécifications du fabricant. Enlever toute la colle, tout le coulis, toutes les fixations, etc.
- Réparer ou remplacer des sections du support de revêtement de sol au besoin pour veiller à ce que le support de revêtement de sol soit de niveau et d'équerre avant la pose du nouveau revêtement de sol.
- Enlever toutes les plinthes existantes pour veiller à ce que le nouveau revêtement de sol soit posé sous les plinthes une fois qu'elles seront réinstallées.
- Fournir et installer de manière professionnelle un nouveau revêtement de sol en lattes de vinyle sur tous les planchers du rez-de-chaussée. Un produit acceptable serait, par exemple, le revêtement de sol en lattes de vinyle de luxe Bois vieilli de largeurs multiples x 47,6 po de Lifeproof.
- Réduire au minimum toute transition entre les pièces.
- Installer de nouvelles plinthes d'au moins 3,5 po de profil, peintes en blanc semi-brillant.
- Faire approuver le style et la couleur du revêtement de sol et des plinthes par le chargé de projet avant de commander et d'installer.

3.3.7 Améliorations du système de CVCA

3.3.7.1 Générateur d'air chaud à haute efficacité

- Remplacer le générateur d'air chaud par un appareil à haute efficacité, y compris un nouveau conduit d'échappement et un nouveau conduit de condensats. Le nouveau

générateur d'air chaud doit être doté d'un ventilateur à vitesse variable et d'un échangeur de chaleur double, avoir un rendement énergétique annuel de 90 % ou plus, comporter une garantie de 10 ans du fabricant de pièces et il doit répondre aux exigences Energy Star. Un produit acceptable est le générateur d'air chaud au gaz Infinity 98 – 59MN7 de Carrier, ou l'équivalent.

3.3.7.2 Appareil de conditionnement d'air

- Fournir et installer un nouvel appareil de conditionnement d'air central à haute efficacité suffisant pour réguler la température de l'ensemble de la maison. L'appareil de conditionnement d'air doit avoir un taux de rendement énergétique saisonnier d'au moins 13, posséder une garantie du fabricant d'au moins 10 ans et répondre aux exigences Energy Star. Un produit acceptable est le climatiseur central Infinity 16 24ANB6 de Carrier, ou un produit équivalent.
- L'emplacement final pour l'installation du condenseur doit être approuvé au préalable par le chargé de projet.
- Le condenseur doit être installé sur une plateforme en béton de niveau que l'entrepreneur doit fournir.
- Le condenseur doit être accompagné d'une housse protectrice amovible.
- Lors de l'installation du nouvel appareil de conditionnement d'air, inspecter le tableau électrique pour déterminer s'il y a une capacité suffisante pour accueillir cet appareil. Si la capacité du tableau est insuffisante, il faut remplacer ce dernier par l'entremise d'une autorisation de modification.
- Fournir et installer un nouveau thermostat à un emplacement central, capable de réguler à la fois le chauffage et le refroidissement.

3.4 KBU 316 (construit en 1989)

3.4.1 Améliorations de la cuisine

3.4.1.1 Fournir et installer de nouvelles armoires de cuisine et de nouveaux revêtements de comptoir en stratifié d'Arborite (ou l'équivalent) de couleur pâle et neutre qui remplaceront les armoires et comptoirs actuels. Les nouvelles armoires et les nouveaux revêtements de comptoir doivent être de qualité semblable ou supérieure aux éléments actuels. Les nouvelles armoires doivent inclure de nouveaux articles de quincaillerie de porte à fini chromé.

- Les nouveaux éléments de menuiserie d'une couleur neutre plus foncée que les éléments actuels doivent inclure des portes et des tiroirs en bois massif ou en thermoplastique, des moulures couronnées sur les bords supérieurs, des charnières et des poignées de métal et des amortisseurs de fermeture sur tous les tiroirs. Les armoires doivent être de qualité égale ou supérieure aux armoires Thomasville, de construction standard. Les portes d'armoires doivent être de qualité équivalente ou supérieure au profil de portes en thermoplastique de style Nelson de Thomasville.

- Fournir et installer un nouvel évier et un nouveau robinet de cuisine dans le nouveau revêtement de comptoir et calfeutrer de chaque côté afin de prévenir les infiltrations d'eau. L'évier et le robinet doivent être de qualité équivalente ou supérieure aux éléments actuels. Le robinet doit avoir un fini chromé.
- Installer un dossier de carreaux partout dans la cuisine, au même niveau que le bas des armoires et le haut du revêtement de comptoir nouvellement installé. Le dossier de carreaux doit continuer derrière le poêle et sous la fenêtre.

3.4.2 Améliorations des salles de bains

3.4.2.1 Salle de bains principale

- Fournir et installer un nouveau meuble-lavabo et un nouveau revêtement de comptoir de salle de bains qui remplaceront les éléments existants. Le nouveau meuble-lavabo doit avoir les mêmes dimensions (hauteur, largeur et longueur) que le meuble existant. Les armoires doivent être de qualité égale ou supérieure aux armoires Thomasville, de construction standard. Les portes d'armoires doivent être de qualité équivalente ou supérieure au profil de portes en thermoplastique de style Nelson de Thomasville. Le comptoir doit posséder un dossier de 4 po aux points de contact avec le mur.
- Fournir et installer un nouveau lavabo et un nouveau robinet qui remplaceront les éléments existants dans la salle de bains. Le lavabo doit être de couleur blanche et de qualité équivalente ou supérieure au lavabo actuel. Le robinet doit avoir un fini chromé.
- Fournir et installer une nouvelle baignoire-douche intégrée avec robinet, drain et pomme de douche qui remplaceront les éléments existants, et réparer le revêtement mural au besoin. La baignoire-douche doit être de qualité équivalente ou supérieure à la baignoire-douche existante. Elle doit être de couleur blanche et la quincaillerie de plomberie doit avoir un fini chromé.
- Calfeutrer tous les joints autour du meuble-lavabo, du comptoir, du dossier, du lavabo et des autres éléments nouvellement installés, ce qui permettra d'éviter les infiltrations d'eau.
- Remplacer les prises électriques se trouvant à 2 m ou moins des sources d'eau par des prises avec disjoncteur de fuite de terre.
- Remplacer le ventilateur extracteur du plafond de la salle de bains par un ventilateur extracteur silencieux dont le débit est d'au moins 80 pi³/min.

3.4.2.2 Salle de bains intégrée à la chambre des maîtres

- Fournir et installer une nouvelle douche qui remplacera la douche existante, y compris les robinets, la pomme de douche et le drain.
- Fournir et installer un nouveau meuble-lavabo et un nouveau revêtement de comptoir de salle de bains qui remplaceront les éléments existants. Le nouveau meuble-lavabo doit avoir les mêmes dimensions (hauteur, largeur et longueur) que le meuble existant. Les armoires doivent être de qualité égale ou supérieure aux armoires Thomasville, de construction standard. Les portes d'armoires doivent être de qualité équivalente ou

supérieure au profil de portes en thermoplastique de style Nelson de Thomasville. Le comptoir doit posséder un dossier de 4 po aux points de contact avec le mur.

- Fournir et installer un nouveau lavabo et un nouveau robinet qui remplaceront les éléments existants dans la salle de bains. Le lavabo doit être de couleur blanche et de qualité équivalente ou supérieure au lavabo actuel. Le robinet doit avoir un fini chromé.
- Calfeutrer tous les joints autour du meuble-lavabo, du comptoir, du dossier, du lavabo et des autres éléments nouvellement installés, ce qui permettra d'éviter les infiltrations d'eau.
- Remplacer les prises électriques se trouvant à 2 m ou moins des sources d'eau par des prises avec disjoncteur de fuite de terre.
- Remplacer le ventilateur extracteur du plafond de la salle de bains par un ventilateur extracteur silencieux dont le débit est d'au moins 80 pi³/min.

3.4.3 Portes intérieures, moulures et plinthes

- Enlever entièrement toutes les portes intérieures, leurs cadres et leurs moulures et les remplacer par des portes blanches à six (6) panneaux avec moulures blanches assorties aux plinthes.
- Enlever entièrement les portes de garde-robe, leurs cadres et leurs moulures et les remplacer par des portes blanches à six (6) panneaux.
- Enlever toutes les plinthes du rez-de-chaussée, de l'escalier et de l'entrée et les remplacer par de nouvelles plinthes blanches en MDF de 3,5 po.
- Toutes les portes, les moulures et les plinthes doivent être peintes avec au moins deux couches de peinture blanche semi-brillante.

3.4.4 Remplacement du revêtement de sol

3.4.4.1 L'entrepreneur doit enlever et éliminer entièrement le revêtement de sol existant.

- Nettoyer et préparer le support de revêtement de sol selon les spécifications du fabricant. Enlever toute la colle, tout le coulis, toutes les fixations, etc.
- Réparer ou remplacer des sections du support de revêtement de sol au besoin pour veiller à ce que le support de revêtement de sol soit de niveau et d'équerre avant la pose du nouveau revêtement de sol.
- Enlever toutes les plinthes existantes pour veiller à ce que le nouveau revêtement de sol soit posé sous les plinthes une fois qu'elles seront réinstallées.
- Fournir et installer de manière professionnelle un nouveau revêtement de sol en lattes de vinyle sur tous les planchers du rez-de-chaussée. Un produit acceptable serait, par exemple, le revêtement de sol en lattes de vinyle de luxe Bois vieilli de largeurs multiples x 47,6 po de Lifeproof.
- Réduire au minimum toute transition entre les pièces.
- Installer de nouvelles plinthes d'au moins 3,5 po de profil, peintes en blanc semi-brillant.
- Faire approuver le style et la couleur du revêtement de sol et des plinthes par le chargé de projet avant de commander et d'installer.

3.4.5 Améliorations du système de CVCA

3.4.5.1 Générateur d'air chaud à haute efficacité

- Remplacer le générateur d'air chaud par un appareil à haute efficacité, y compris un nouveau conduit d'échappement et un nouveau conduit de condensats. Le nouveau générateur d'air chaud doit être doté d'un ventilateur à vitesse variable et d'un échangeur de chaleur double, avoir un rendement énergétique annuel de 90 % ou plus, comporter une garantie de 10 ans du fabricant de pièces et il doit répondre aux exigences Energy Star. Un produit acceptable est le générateur d'air chaud au gaz Infinity 98 – 59MN7 de Carrier, ou l'équivalent.

3.4.5.2 Appareil de conditionnement d'air

- Fournir et installer un nouvel appareil de conditionnement d'air central à haute efficacité suffisant pour réguler la température de l'ensemble de la maison. L'appareil de conditionnement d'air doit avoir un taux de rendement énergétique saisonnier d'au moins 13, posséder une garantie du fabricant d'au moins 10 ans et répondre aux exigences Energy Star. Un produit acceptable est le climatiseur central Infinity 16 24ANB6 de Carrier, ou un produit équivalent.
- L'emplacement final pour l'installation du condenseur doit être approuvé au préalable par le chargé de projet.
- Le condenseur doit être installé sur une plateforme en béton de niveau que l'entrepreneur doit fournir.
- Le condenseur doit être accompagné d'une housse protectrice amovible.
- Lors de l'installation du nouvel appareil de conditionnement d'air, inspecter le tableau électrique pour déterminer s'il y a une capacité suffisante pour accueillir cet appareil. Si la capacité du tableau est insuffisante, il faut remplacer ce dernier par l'entremise d'une autorisation de modification.
- Fournir et installer un nouveau thermostat à un emplacement central, capable de réguler à la fois le chauffage et le refroidissement.

3.5 KBU486 (Garage de KBU316)

3.5.1 Remplacement de la porte basculante

- La porte doit être en aluminium, de 45 mm d'épaisseur.
- Peindre la porte d'une couleur pâle choisie par le chargé de projet.
- Le cadre de la porte doit être compatible avec la porte.
- Charnières : robustes, au moins quatre par section, boulonnées et espacées à au plus 762 m.

3.5.2 Remplacement de la porte piétonne

- La porte doit être creuse, avoir 45 mm d'épaisseur avec revêtement de 1,2 mm d'acier traité contre la corrosion, être isolée et mesurer 914 mm x 2 133 mm.
- Le cadre doit être en acier de 1,6 mm, avec gâche ronde à emboîtement pour course de pêne dormant de 25 mm. Jointoyer la région de la gâche pour prévenir tout écartement.
- Peindre la porte d'une couleur pâle choisie par le chargé de projet.
- Charnières : robustes, au moins quatre par section, boulonnées et espacées à au plus 762 mm.
- Fournir et installer une serrure à pêne dormant à cylindre unique. Les portes doivent s'ouvrir avec la même clé. Le pêne dormant doit être au moins de qualité 1 selon la norme applicable de l'ANSI. La serrure de passage doit être au moins de qualité 2 selon la norme applicable de l'ANSI.

3.6 KBU509 (construit en 1995)

3.6.1 Enlever le lanterneau, réparer l'ouverture et remplacer les bardeaux.

- Enlever le lanterneau existant et son ossature connexe de façon à récupérer l'espace dans le comble qui était occupé par ces structures.
- Réparer la membrane de couverture et le plâtre du plafond intérieur à l'endroit où la structure a été retirée.

3.6.2 Remplacement des bardeaux

- Enlever et éliminer de façon appropriée les matériaux de la couverture et les autres obstructions.
- L'entrepreneur doit fournir et mettre en place une coulisse et des échafaudages (au besoin) lorsqu'il doit jeter des matériaux du toit, ce qui permettra de contrôler les déchets et l'empoussièrement. Le maître de l'ouvrage ne fournira aucune benne à ordures sur les lieux.
- Préparer le revêtement de contreplaqué du toit ou le support de revêtement pour l'application des nouveaux matériaux de couverture, selon les instructions du fabricant, en veillant à ce qu'il soit propre et exempt de débris. Remplacer les planches et le platelage de toit pourris par de nouveaux matériaux, au besoin.
- Fournir et installer un nouveau larmier ainsi que de nouveaux solins et événements pour assurer une ventilation adéquate, selon le Code national du bâtiment et le code du bâtiment provincial.
- Il incombe à l'entrepreneur d'enlever tous les appareils hors toit, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements de plomberie, les événements de comble, les conduits d'air, les ventilateurs extracteurs, les condenseurs de conditionnement d'air, etc., et de les réintégrer (le cas échéant) à la nouvelle couverture, y compris tous les débranchements et rebranchements électriques. Coordonner le débranchement et le rebranchement des appareils hors toit existants avec le responsable sur place, afin de réduire au minimum les perturbations des opérations du bâtiment.
- Installer une bande de départ convenable et une membrane de sous-couche synthétique partout sur le reste de la surface du toit.
- Installer des bardeaux d'asphalte architecturaux neufs d'une durée de vie d'au moins 25 ans, dans un style semblable à celui des bardeaux Timberline HD de GAF et de couleur harmonisée ou semblable à la couleur des bardeaux actuels.

- S'assurer que toutes les traversées du toit, les chevauchements de membrane et tout autre secteur potentiel où l'eau pourrait s'infiltrer sont convenablement scellés selon les règles de l'art de l'industrie avec de nouveaux matériaux, comme de l'époxy, du calfeutrage, du silicone ou un produit équivalent.
- Nettoyer et éliminer tous les débris, les clous et les autres matériaux inutilisés et remettre les lieux à leur état d'origine.
- Nomenclature des couleurs : à déterminer par le chargé de projet.
- Retenir les services d'un inspecteur de couverture indépendant qualifié qui réalisera l'inspection de l'ouvrage achevé. Une copie signée et datée de son document d'inspection approuvée doit être remise au chargé de projet.
- Enlever et éliminer le réseau actuel de conduites pluviales, les gouttières et les tuyaux de descente.
- Fournir et installer de nouvelles gouttières métalliques sans joint de 125 mm, bien nivelée.
- Fournir et installer de nouveaux soffites et bordures de toit.
- Fournir et installer de nouveaux tuyaux de descente métalliques préfinis sans joint, bien nivelés.
- Il faut inclure de nouveaux prolongements à charnières pour les tuyaux de descente, ce qui permettra d'éloigner l'écoulement d'eau le plus loin possible du bâtiment.
- Fournir et installer des blocs parapluie en béton préfabriqué.

3.6.3 Réparations extérieures

3.6.3.1 Remplacement de la terrasse avant

- Démonter et éliminer les planches des marches et de la terrasse avant.
- Réparer ou remplacer, au besoin, tout membre d'ossature de la terrasse. Les membres d'ossature doivent être traités sous pression.
- Remplacer la terrasse par une nouvelle terrasse de mêmes dimensions. Les matériaux doivent être des planches composites avec fixations dissimulées. La couleur doit s'harmoniser à celle des moulures actuelles de la maison.

3.6.3.2 Remplacement de la terrasse arrière

- Démonter et éliminer les planches de la terrasse arrière actuelle.
- Réparer ou remplacer, au besoin, tout membre d'ossature de la terrasse. Les membres d'ossature doivent être traités sous pression.
- Remplacer la terrasse par une nouvelle terrasse de mêmes dimensions. Les matériaux doivent être des planches composites (et non pas revêtues de composite). La couleur doit s'harmoniser à celle des moulures actuelles de la maison.

3.6.4 Réparation des murs et du plafond intérieurs (infiltration d'eau par le lanterneau)

- Réparer ou remplacer toutes les surfaces de plâtre endommagées par l'infiltration d'eau par le lanterneau. Ces réparations comprennent aussi toutes les pièces situées le long du même mur extérieur, au besoin.

- Enlever et remplacer tout matériau isolant qui montre des signes de dommages par l'eau.
- Nettoyer les secteurs concernés et appliquer un agent antimicrobien à toutes les surfaces visées, ce qui tuera les moisissures ou empêchera leur croissance.

3.6.5 Revêtement de sol au rez-de-chaussée

- Enlever le revêtement de sol stratifié dans les chambres à coucher et le remplacer par un revêtement de sol en bois dur harmonisé au bois dur du rez-de-chaussée.

3.6.6 Améliorations des salles de bains

3.6.6.1 Salle de bains principale

- Fournir et installer un nouveau meuble-lavabo et un nouveau revêtement de comptoir de salle de bains qui remplaceront les éléments existants. Le nouveau meuble-lavabo doit avoir les mêmes dimensions (hauteur, largeur et longueur) que le meuble existant. Les armoires doivent être de qualité égale ou supérieure aux armoires Thomasville, de construction standard. Les portes d'armoires doivent être de qualité équivalente ou supérieure au profil de portes en thermoplastique de style Nelson de Thomasville. Le comptoir doit posséder un dossier de 4 po aux points de contact avec le mur.
- Fournir et installer un nouveau lavabo et un nouveau robinet qui remplaceront les éléments existants dans la salle de bains. Le lavabo doit être de couleur blanche et de qualité équivalente ou supérieure au lavabo actuel. Le robinet doit avoir un fini chromé.
- Fournir et installer une nouvelle baignoire-douche intégrée avec robinet, drain et pomme de douche qui remplaceront les éléments existants, et réparer le revêtement mural au besoin. La baignoire-douche doit être de qualité équivalente ou supérieure à la baignoire-douche existante. Elle doit être de couleur blanche et la quincaillerie de plomberie doit avoir un fini chromé.
- Calfeutrer tous les joints autour du meuble-lavabo, du comptoir, du dossier, du lavabo et des autres éléments nouvellement installés, ce qui permettra d'éviter les infiltrations d'eau.
- Remplacer les prises électriques se trouvant à 2 m ou moins des sources d'eau par des prises avec disjoncteur de fuite de terre.
- Remplacer le ventilateur extracteur du plafond de la salle de bains par un ventilateur extracteur silencieux dont le débit est d'au moins 80 pi³/min.

3.6.6.2 Salle de bains intégrée à la chambre des maîtres

- Fournir et installer un nouveau meuble-lavabo et un nouveau revêtement de comptoir de salle de bains qui remplaceront les éléments existants. Le nouveau meuble-lavabo doit avoir les mêmes dimensions (hauteur, largeur et longueur) que le meuble existant. Les armoires doivent être de qualité égale ou supérieure aux armoires Thomasville, de construction standard. Les portes d'armoires doivent être de qualité équivalente ou

supérieure au profil de portes en thermoplastique de style Nelson de Thomasville. Le comptoir doit posséder un dossier de 4 po aux points de contact avec le mur.

- Fournir et installer un nouveau lavabo et un nouveau robinet qui remplaceront les éléments existants dans la salle de bains. Le lavabo doit être de couleur blanche et de qualité équivalente ou supérieure au lavabo actuel. Le robinet doit avoir un fini chromé.
- Calfeutrer tous les joints autour du meuble-lavabo, du comptoir, du dossier, du lavabo et des autres éléments nouvellement installés, ce qui permettra d'éviter les infiltrations d'eau.
- Remplacer les prises électriques se trouvant à 2 m ou moins des sources d'eau par des prises avec disjoncteur de fuite de terre.
- Remplacer le ventilateur extracteur du plafond de la salle de bains par un ventilateur extracteur silencieux dont le débit est d'au moins 80 pi³/min.

3.6.7 Améliorations du système de CVCA

3.6.7.1 Générateur d'air chaud à haute efficacité

- Remplacer le générateur d'air chaud par un appareil à haute efficacité, y compris un nouveau conduit d'échappement et un nouveau conduit de condensats. Le nouveau générateur d'air chaud doit être doté d'un ventilateur à vitesse variable et d'un échangeur de chaleur double, avoir un rendement énergétique annuel de 90 % ou plus, comporter une garantie de 10 ans du fabricant de pièces et il doit répondre aux exigences Energy Star. Un produit acceptable est le générateur d'air chaud au gaz Infinity 98 – 59MN7 de Carrier, ou l'équivalent.

3.6.7.2 Appareil de conditionnement d'air

- Fournir et installer un nouvel appareil de conditionnement d'air central à haute efficacité suffisant pour réguler la température de l'ensemble de la maison. L'appareil de conditionnement d'air doit avoir un taux de rendement énergétique saisonnier d'au moins 13, posséder une garantie du fabricant d'au moins 10 ans et répondre aux exigences Energy Star. Un produit acceptable est le climatiseur central Infinity 16 24ANB6 de Carrier, ou un produit équivalent.
- L'emplacement final pour l'installation du condenseur doit être approuvé au préalable par le chargé de projet.
- Le condenseur doit être installé sur une plateforme en béton de niveau que l'entrepreneur doit fournir.
- Le condenseur doit être accompagné d'une housse protectrice amovible.
- Lors de l'installation du nouvel appareil de conditionnement d'air, inspecter le tableau électrique pour déterminer s'il y a une capacité suffisante pour accueillir cet appareil. Si la capacité du tableau est insuffisante, il faut remplacer ce dernier par l'entremise d'une autorisation de modification.
- Fournir et installer un nouveau thermostat à un emplacement central, capable de réguler à la fois le chauffage et le refroidissement.

4. Renseignements généraux

- a) L'entrepreneur doit fournir l'ensemble des matériaux, du matériel, de l'équipement et de la main-d'œuvre nécessaires à l'exécution des travaux.
- b) L'entrepreneur doit vérifier toutes les mesures sur place.
- c) Le chargé de projet ou son mandataire doit confirmer toutes les finitions et les couleurs ainsi que tous les motifs des nouveaux matériaux et des matériaux de remplacement avant leur achat.
- d) Les travaux spécialisés (c.-à-d. les travaux de plomberie, d'électricité, etc.) doivent être réalisés par un travailleur qualifié.
- e) Selon le manuel du désamiantage de l'Alberta (Alberta Asbestos Abatement Manual, octobre 2012), toute activité de rénovation planifiée qui a une incidence sur des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante doit être réalisée en suivant les procédures de travail sécuritaires applicables, à moins que des analyses de laboratoire ne puissent montrer qu'il n'y a pas d'amiante. Les frais ou les dépenses associés aux analyses nécessaires des matériaux de construction ou à leur désamiantage doivent être inclus dans le présent énoncé des travaux, sans frais supplémentaires pour le maître de l'ouvrage.
- f) Tous les travaux doivent être réalisés de manière professionnelle. Aucune coulisse, aucun défaut ni aucun travail de qualité inférieure ne seront acceptés.
- g) L'entrepreneur doit fournir l'électricité, l'eau, les outils, les échelles, les monte-charges et tout autre matériel nécessaire à l'exécution des travaux.
- h) À l'achèvement des travaux, l'entrepreneur doit suffisamment nettoyer le secteur des travaux, y compris par l'utilisation d'un aspirateur muni d'un filtre HEPA sur toute les surfaces visibles à l'exception du plafond, suivie par l'utilisation d'un chiffon humide, là où c'est nécessaire.
- i) Tous les déchets de construction produits sur les lieux sont la responsabilité de l'entrepreneur et devront être éliminés des lieux de façon adéquate.

5. Exigences

- a) L'entrepreneur doit compléter le processus d'attestation de sécurité obligatoire, qui peut prendre plus de trois (3) semaines. Dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'attribution du marché, l'entrepreneur doit présenter tous les documents originaux et signés à la main requis pour ce processus.
- b) L'entrepreneur doit communiquer avec le chargé de projet et le représentant du Ministère local pour déterminer un calendrier des travaux à réaliser. L'entrepreneur doit présenter un calendrier des travaux, lequel doit être accepté par toutes les parties, dans un délai de deux (2) semaines suivant la réception des autorisations de sécurité.

- c) L'entrepreneur doit coordonner l'aire d'entreposage des matériaux avec l'occupant de la maison ou le représentant du Ministère local afin de réduire au minimum la perturbation pour les membres de la famille vivant dans la maison.
- d) L'entrepreneur doit coordonner, avec l'occupant de la maison ou le représentant du Ministère local, le déplacement (et l'entreposage, au besoin) du mobilier, des appareils ménagers et de tout autre article situé dans le secteur des travaux et qui pourraient nuire à la réalisation de la portée des travaux. Tous les articles doivent être remis à leur place à l'achèvement des travaux.

6. Produits à livrer

- a) Dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'attribution du marché, l'entrepreneur doit présenter au chargé de projet tous les documents originaux et signés à la main requis pour compléter le processus d'attestation de sécurité.
- b) L'entrepreneur doit présenter au chargé de projet un calendrier complet des travaux, dans un délai de deux (2) semaines suivant la réception des autorisations de sécurité.
- c) À l'achèvement du projet, l'entrepreneur doit fournir au chargé de projet un dossier contenant des photos qui montrent clairement et de façon suffisamment détaillée toutes les étapes du projet, y compris les travaux achevés, à partir d'au moins trois (3) points de vue différents.
- d) Retenir les services d'un inspecteur de couverture indépendant qualifié qui réalisera l'inspection de la couverture achevée. Une copie signée et datée de son document d'inspection approuvée doit être remise au chargé de projet.

7. Contraintes et exigences de sécurité

- a) L'entrepreneur doit exécuter tous les travaux conformément aux exigences du code du bâtiment de l'Alberta (Alberta Building Code), du manuel du désamiantage de l'Alberta (Alberta Asbestos Abatement Manual, octobre 2012), du Code national du bâtiment (CNB) du Canada et du code du travail de l'Alberta.

8. Exigences en matière de déplacement et emplacement des travaux

- a) Le présent projet requiert de la part de l'entrepreneur qu'il prenne des dispositions pour se déplacer vers Fox Creek (Alberta) et pour en revenir. Tous les coûts de déplacement, journaliers et d'hébergement requis sont à la charge de l'entrepreneur.